

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2017 faisant ressortir un total de 22 598 386 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 187 019 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 22 512 561 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 29 853 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 Juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2017

Montants exprimés en dinars

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<i>ACTIF</i>				
<i>Portefeuille-titres</i>				
Obligations et valeurs assimilées		16 425 708	16 061 186	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	16 425 708	16 061 186	19 958 458
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>				
Placements monétaires	3.2	1 966 734	2 469 590	1 471 754
Disponibilités	3.3	4 205 944	3 281 348	4 256 792
		6 172 678	5 750 938	5 728 546
TOTAL ACTIF		22 598 386	21 812 124	25 687 004
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	3.4	53 722	56 382	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	32 103	2 484	2 454
TOTAL PASSIF		85 825	58 866	69 010
Capital	3.6	22 154 111	21 386 968	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	358 450	366 290	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		64	49	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		358 386	366 241	845 876
ACTIF NET		22 512 561	21 753 258	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 598 386	21 812 124	25 687 004

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		204 356	447 548	204 913	414 765	844 917
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	204 356	447 548	204 611	414 339	844 443
Autres revenus		-	-	302	426	474
Revenus des placements monétaires	4.2	35 632	73 798	45 019	102 937	227 796
Total des revenus des placements		239 988	521 346	249 932	517 702	1 072 713
Charges de gestion des placements	4.3	<53 730>	<115 221>	<56 382>	<116 822>	<242 504>
Revenu net des placements		186 258	406 125	193 550	400 880	830 209
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	4.4	<21 101>	<42 944>	<6 366>	<13 321>	<27 531>
Résultat d'exploitation		165 157	363 181	187 184	387 559	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation		32 903	<4 795>	<1 187>	<21 318>	43 198
Sommes distribuables de la période		198 060	358 386	185 997	366 241	845 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<32 903>	4 795	1 187	21 318	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 308	20 124	3 072	4 336	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		13 554	32 731	598	13 192	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	<1>
Résultat net de la période		187 019	416 036	190 854	405 087	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	187 019	416 036	190 854	405 087	843 419
Résultat d'exploitation	165 157	363 181	187 184	387 559	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 308	20 124	3 072	4 336	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 554	32 731	598	13 192	25 963
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	<1>
Distributions de dividendes	<695 462>	<695 462>	<769 121> *	<769 121> *	<769 121>
Transactions sur le capital	2 791 239	<2 826 007>	399 925	<4 821 874>	<1 395 470>
Souscriptions	21 764 036	30 152 987	11 577 830	20 552 977	42 228 305
Capital	20 981 655	29 052 899	11 195 770	19 819 933	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables	36 117	40 667	7 823	12 099	32 566
Régularisation des sommes distribuables	746 264	1 059 421	374 237	720 945	1 220 075
Rachats	<18 972 797>	<32 978 994>	<11 177 905>	<25 374 851>	<43 623 775>
Capital	<18 262 159>	<31 724 299>	<10 833 777>	<24 483 805>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables	<30 964>	<40 073>	<7 688>	<13 085>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables	<679 674>	<1 214 622>	<336 440>	<877 961>	<1 312 567>
Variation de l'actif net	2 282 796	<3 105 433>	<178 342>	<5 185 908>	<1 321 172>
Actif net					
En début de période	20 229 765	25 617 994	21 931 600	26 939 166	26 939 166
En fin de période	22 512 561	22 512 561	21 753 258	21 753 258	25 617 994
Nombre d'actions					
En début de période	190 605	243 622	206 955	256 465	256 465
En fin de période	217 350	217 350	210 521	210 521	243 622
Valeur liquidative	103,577	103,577	103,331	103,331	105,155
Taux de rendement annualisé	3,46%	3,63%	3,36%	3,48%	3,46%

* Un montant de 135 696 DT relatif à des régularisations des sommes distribuables de l'exercice antérieur a été reclassé de la rubrique dividende à la rubrique régularisation des sommes distribuables de souscription.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	21 395	105 078	105 263	0,47%
Total Emprunt national		105 078	105 263	0,47%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	166 038	0,73%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	316 080	1,40%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	119 960	124 106	0,55%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	200 000	207 434	0,92%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	60 000	62 359	0,28%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	180 000	183 596	0,81%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	120 665	0,53%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	204 324	0,90%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	307 096	1,36%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	145 526	0,64%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	5 000	500 000	510 323	2,26%
BH 2009	5 000	307 500	314 001	1,39%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 177 746	5,21%
BTE 2010 A	1 500	60 000	61 906	0,27%
BTE 2010 B	3 500	245 000	254 016	1,12%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	99 063	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	384 621	1,70%
CIL 2014/1	5 000	300 000	316 617	1,40%
CIL 2014/2	5 000	300 000	307 596	1,36%
STB 2008/2	3 000	150 000	152 842	0,68%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	112 506	0,50%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	405 277	1,79%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	5 000	500 000	502 051	2,22%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	621 044	2,75%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	277 764	1,23%
UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	1 018 636	4,51%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	312 800	1,38%
UIB 2011/2	6 000	171 300	174 670	0,77%
Total Obligations de sociétés		8 609 646	8 840 703	39,12%

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	75 801	76 318	0,34%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	28 769	28 950	0,13%

Total FCC BIAT		104 570	105 268	0,47%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	924 685	4,09%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 202 431	5,32%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 127	2 017 260	2 122 500	9,39%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 208 440	5,35%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	975 550	4,32%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	940 868	4,16%

Total Bons du trésor assimilables		7 161 204	7 374 474	32,63%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		15 980 498	16 425 708	72,69%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	475 508	2,10%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	475 508	2,10%
TUNISIE FACTORING au 07 AOUT 2017/70J/7,20%	1 000 000	988 955	994 162	4,40%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	988 955	994 162	4,40%
CIL au 07 AOUT 2017/40J/7,20%	500 000	496 825	497 064	2,20%
Total émetteur CIL	500 000	496 825	497 064	2,20%
Total Certificats de dépôt	2 000 000	1 957 128	1 966 734	8,70%
Total placements monétaires	2 000 000	1 957 128	1 966 734	8,70%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	60 339	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Amen Bank Pasteur	3 162 868	1 999 769	2 668 468
Compte à terme	-	-	700 000
Liquidation émissions/rachats	125 110	362 775	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 460	19 013	33 017
Amen Bank Med V	903 998	843 255	461 762
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 492 >	< 3 803 >	< 6 603 >
	<u>4 205 944</u>	<u>3 281 348</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	53 722	56 382	66 556
	<u>53 722</u>	<u>56 382</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	29 853	-	-
Redevances CMF à Payer	1 809	1 848	2 201
TCL à payer	441	417	253
Intérêts intercalaires perçus	-	219	-
	<u>32 103</u>	<u>2 484</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	29 052 899
Nombre de titres	285 722
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	< 31 724 299 >
Nombre de titres	311 994
Nombre d'actionnaires sortants	22

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 124
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	32 732
Frais de négociation de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	594

Capital au 30 Juin 2017

Montant	22 154 111
Nombre de titres	217 350
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	363 181	387 559	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4 795 >	< 21 318 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	64	49	57
	<u>358 450</u>	<u>366 290</u>	<u>845 933</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	116 722	274 607	181 419	377 990	723 001
Intérêts sur BTA	87 634	172 941	22 798	35 565	120 210
Intérêts sur BTZC	-	-	394	784	1 232
	<u>204 356</u>	<u>447 548</u>	<u>204 611</u>	<u>414 339</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	21 693	42 302	30 006	70 297	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	13 939	31 496	15 013	32 640	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	-	-	1 193
	<u>35 632</u>	<u>73 798</u>	<u>45 019</u>	<u>102 937</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	53 730	115 221	56 382	116 822	242 504
	<u>53 730</u>	<u>115 221</u>	<u>56 382</u>	<u>116 822</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	15 009	29 853	-	-	-
Redevance CMF	5 373	11 522	5 638	11 682	24 250
TCL	630	1 374	625	1 320	2 735
Autres Retenues	89	195	103	319	546
	<u>21 101</u>	<u>42 944</u>	<u>6 366</u>	<u>13 321</u>	<u>27 531</u>

5 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 29 853 DT.